

Firminy - Le maire Marc Petit a décidé de mettre en application l'arrêté interdisant le passage des poids-lourds sur une portion du boulevard Fayol... mais les élus de la Haute-Loire ne l'entendent pas de cette oreille

Boulevard Fayol : fini les poids-lourds !

Il est effectif depuis quelques jours. Le 19 mai avait eu lieu la pose officielle des panneaux d'interdiction de circuler pour les poids lourds de plus de 7,5 tonnes entre le rond-point du bas de la cote et celui des prairies, près du centre Leclerc.

Cette décision a bien évidemment à voir avec les travaux de la déviation de la RD 500, qui au jour d'aujourd'hui n'ont toujours pas débuté, alors que le projet est reconnu d'utilité publique depuis 2006, et que les crédits en lien avec ces travaux ont été votés en 2008 par le Conseil général de la Loire. Dans un récent courrier adressé au président du Conseil général de la Loire Bernard Bonne, le maire de Firminy Marc Petit, la demande explicite d'une prise d'arrêté interdisant la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur une partie du boulevard Fayol a donné lieu à une réponse claire et sans équivoque.

LE MAIRE DE SAINT-JUST-MALMONT

RÉAGIT

Dans sa réponse au maire de Firminy, Bernard Bonne a tenu à citer un article du code général des collectivités territoriales, qui stipule que le maire d'une commune est responsable et exerce le pouvoir de police sur les routes nationales et départementales, et que dans ce cas, ce n'est pas au président du Conseil général d'empêcher sur les compétences du maire. Ayant pris acte de cette déclaration, le maire Marc Petit a donc mis en place son arrêté. Suite à cette décision, le maire de Saint-Just-Malmont Frédéric Girodet a tenu à exprimer son soutien au projet de déviation de la RD 500, même si l'arrêté fut d'abord accueilli avec « indignation » : « Suite à la décision du maire de Firminy, par arrêté municipal, d'interdire l'accès au Boulevard Fayol aux véhicules poids-lourds d'un tonnage supérieur à 7T500, donc de faire l'accès à la D



Le 19 mai dernier, les panneaux d'interdiction étaient officiellement posés.

500, desservant les nombreuses entreprises de la commune et du plateau. Les élus de l'est du département de la Haute-Loire se sont mobilisés pour faire part de leur indignation. En effet cette décision unilatérale de la ville de Firminy a fait souffler un vent de panique chez nos entrepreneurs et notre transporteur local. Il est complètement inenvisageable que cette situation perdure, c'est pourquoi dès la connaissance de cette interdiction, j'ai pris contact avec le maire de Firminy qui m'a assuré que cet arrêté serait limité dans le temps. » Et le maire saint-justais de poursuivre : « Il semble par ailleurs que cet arrêté n'ait qu'une portée symbolique puisqu'il n'aurait pas été validé par la Préfecture de la Loire, donc il ne peut être appliqué. Après l'indignation soulevée par cet arrêté, il convient d'adopter une démarche constructive et de se mobiliser afin que les travaux de déviation du Boulevard Fayol démarrent le plus rapidement possible. Les nombreux usagers utilisant quotidiennement cet axe reconnaissent le caractère dangereux du parcours (présence d'une école, d'un stade de foot et de nombreux riverains). J'ai donc écrit au président du Conseil général de la Loire, maire d'ouvrage du projet de déviation, pour lui faire part de la volonté de la commune de St Just-Malmont de voir se concrétiser ce projet dont la déclaration d'utilité publique date de 2006... Il est urgent d'accélérer le processus pour la sécurité des riverains et des utilisateurs de cet axe et pour garantir de façon pérenne les transports nécessaires à l'activité de nos entreprises du plateau, dans l'intérêt général. » L'association de défense des riverains du boulevard Fayol a également tenu à apporter son soutien au maire de Firminy dans la prise de cet arrêté.